Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260320-2026316-DE

Séance du 20 mars 2026
Délibération n° 2026-3-16

Délibération : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Date de la convocation : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 14

L'an deux mille vingt six
Le vendredi vingt mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LE TREUST Nathalie, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etaient absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LE CALVEZ Michel.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article **L.2122-2**,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au maire, dans la limite de **30 % de l'effectif légal du conseil municipal**,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et la répartition des délégations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** de nommer 4 adjoints au Maire selon les modalités prévues par les articles **L.2122-4** et **L.2122-7** du CGCT.

Le Maire,

Daniel ROPERS